



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ FE 5W30  
Huile moteur synthétique

Code du produit : 722699

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global  
Operations  
Wieldrechtseweg 39  
3316 BG Dordrecht  
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec  
le CSR local

Adresse e-mail de la  
personne responsable de  
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société :

Téléphone :

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1  
251 51 51(international)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W/30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

#### Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol, Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex.

Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--|----------------|--------------------------|
|              |  |                |                          |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

|  |  |   |                 |
|--|--|---|-----------------|
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée                   | 64742-54-7<br>265-157-1<br>649-467-00-8<br>01-2119484627-25-xxxx | Asp. Tox. 1; H304   | >= 80 - < 90    |
| Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée | 72623-87-1<br>276-738-4<br>649-483-00-5<br>01-2119474889-13-xxxx | Asp. Tox. 1; H304   | >= 1 - < 2,5    |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée        | 64742-65-0<br>265-169-7<br>649-474-00-6<br>01-2119471299-27-xxxx | Asp. Tox. 1; H304   | >= 1 - < 2,5    |
| Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée         | 64742-70-7<br>265-174-4<br>649-477-00-2                          | Asp. Tox. 1; H304   | >= 1 - < 2,5    |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée        | 64742-56-9<br>265-159-2<br>649-469-00-9                          | Asp. Tox. 1; H304   | >= 1 - < 2,5    |
| bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle)  | 28629-66-5<br>249-109-7<br>01-2119953278-28-xxxx                 | Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Dam. 1; H318<br>Aquatic Chronic 2;<br>H411       | >= 1 - < 2,5    |
| C14-16-18 Alkyl phenol   | Non attribuée<br>931-468-2<br>01-2119498288-19-xxxx              | Skin Sens. 1B;<br>H317<br>STOT RE 2; H373<br>(Foie)                         | >= 1 - < 2,5    |
| Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex   | Non attribuée<br>457-320-2<br>01-0000019337-66-xxxx              | Skin Irrit. 2; H315<br>Skin Sens. 1B;<br>H317<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412 | >= 0,1 - < 0,25 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les symptômes causés par une réaction allergique peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.  
Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W/30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants   | No.-CAS   | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base      |
|--|-----------|------------------------------------|------------------------|-----------|
| Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex | 457-320-2 | TWA                                | 10 mg/m3               | SUPLR EXP |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

| Nom de la substance                                     | Compartiment de l'Environnement      | Valeur      |
|---|--------------------------------------|-------------|
| bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle) | Station de traitement des eaux usées | 3 mg/l      |
|   | Sédiment d'eau douce                 | 0,21 mg/kg  |
|   | Sédiment marin                       | 0,021 mg/kg |
|   | Sol                                  | 0,04 mg/kg  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : néoprène, caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : >= 240 min  
 Épaisseur du gant : >= 0,35 mm  
 Ligne directrice : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
 Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.  
 Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |   |
|---|---|---|
| État physique   | : | liquide   |
| Couleur   | : | ambre   |
| Odeur   | : | huileux   |
| Seuil olfactif  | : | Donnée non disponible                           |
| Point d'écoulement  | : | < -39,00 °C                                     |
| Point/intervalle d'ébullition   | : | > 225,00 °C                                     |
| Inflammabilité  | : | Donnée non disponible                           |
| Limite d'explosivité,<br>supérieure / Limite<br>d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible                           |
| Limite d'explosivité, inférieure<br>/ Limite d'inflammabilité<br>inférieure | : | Donnée non disponible                           |
| Point d'éclair  | : | 208 °C<br>Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens |
| Température de<br>décomposition   | : | Donnée non disponible                           |
| pH  | : | Non applicable                                  |
| Viscosité   |   |   |
| Viscosité, dynamique  | : | Donnée non disponible                           |
| Viscosité, cinématique  | : | 53,4 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)                 |
| Solubilité(s)   |   |   |
| Hydrosolubilité   | : | insoluble                                       |
| Solubilité dans d'autres<br>solvants  | : | Donnée non disponible                           |

|                                       |   |                                       |
|---------------------------------------|---|---------------------------------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Non applicable                        |
| Pression de vapeur                    | : | 25 hPa<br>Pression de vapeur calculée |
| Densité relative                      | : | env. 0,852                            |
| Densité                               | : | 0,8486 gcm <sup>3</sup> (15,6 °C)     |
| Masse volumique apparente             | : | Non applicable                        |
| Densité de vapeur relative            | : | Donnée non disponible                 |
| Caractéristiques de la particule      | : |                                       |
| Taille des particules                 | : | Non applicable                        |

## 9.2 Autres informations

|                        |   |                       |
|------------------------|---|-----------------------|
| Propriétés comburantes | : | Donnée non disponible |
| Auto-inflammation      | : | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation     | : | Non applicable        |

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes  
Oxydants forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Composants:

#### **Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg   |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : CL50 (Rat): > 5,58 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Atmosphère de test: poussières/brouillard<br>Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation<br>Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose. |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg<br>Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.   |

#### **Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

|                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg |

#### **Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:**

|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë<br>Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.         |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau<br>Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire. |

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg   |
| Toxicité aiguë par inhalation   | : CL50 (Rat): > 5,53 mg/l<br>Durée d'exposition: 4 h<br>Atmosphère de test: poussières/brouillard<br>Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg   |

**C14-16-18 Alkyl phenol:**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau<br>Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose. |

**Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:**

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Toxicité aiguë par voie orale   | : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg   |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg<br>Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau |

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

**Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:**

|          |                               |
|----------|-------------------------------|
| Espèce   | : Lapin                       |
| Résultat | : Pas d'irritation de la peau |

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

|            |                               |
|------------|-------------------------------|
| Evaluation | : Légère irritation passagère |
| Résultat   | : Légère irritation passagère |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W/30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

### Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Résultat : Légère irritation passagère

### Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin  
Résultat : Légère irritation passagère

### bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Résultat : Irritation de la peau

### C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode : OCDE ligne directrice 431  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Produit:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Composants:

### Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Evaluation : Légère irritation passagère  
Résultat : Légère irritation passagère

### Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Résultat : Légère irritation passagère

### Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W/30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

Espèce : Lapin  
Résultat : Légère irritation passagère

### bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Résultat : Corrosif

### C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce : Lapin  
Résultat : Légère irritation passagère

### Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce : Lapin  
Résultat : Légère irritation passagère

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Produit:

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Remarques : Basé sur des produits similaires

#### Composants:

#### Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 406

#### bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

### **C14-16-18 Alkyl phenol:**

|              |   |  |
|--------------|---|--|
| Type de Test | : | Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux                  |
| Espèce       | : | Souris   |
| Evaluation   | : | Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B. |
| Méthode      | : | OCDE ligne directrice 429                                      |

### **Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:**

|              |   |  |
|--------------|---|--|
| Type de Test | : | Test de Maximalisation   |
| Espèce       | : | Cochon d'Inde  |
| Evaluation   | : | Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B. |

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **C14-16-18 Alkyl phenol:**

|                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test de Ames<br>Système d'essais: Salmonella typhimurium<br>Activation du métabolisme: avec ou sans activation<br>métabolique<br>Résultat: négatif |
|-----------------------|---|--|

#### **Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:**

|                       |   |  |
|-----------------------|---|--|
| Génotoxicité in vitro | : | Type de Test: Test de Ames<br>Système d'essais: Salmonella typhimurium<br>Activation du métabolisme: avec ou sans activation<br>métabolique<br>Résultat: négatif |
|-----------------------|---|--|

### **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Composants:**

#### **Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

|                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Cancérogénicité - Evaluation | : | Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L) |
|------------------------------|---|---|

#### **Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:**

|                              |   |   |
|------------------------------|---|---|
| Cancérogénicité - Evaluation | : | Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L) |
|------------------------------|---|---|

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

**Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:**

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

Cancérogénicité - Evaluation : **Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)**

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

**C14-16-18 Alkyl phenol:**

Organes cibles : **Foie**  
Evaluation : **La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.**

**Toxicité par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Composants:**

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:**

**Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

|| **Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:**

|| **Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

|| **La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.**

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

**Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:**

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Poisson): > 100 mg/l**  
Durée d'exposition: **96 h**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l**  
Durée d'exposition: **48 h**

Toxicité pour les : **EL50 (Les algues): > 100 mg/l**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

|   |   |
|---|---|
| algues/plantes aquatiques   | Durée d'exposition: 72 h                          |
| Toxicité pour les poissons<br>(Toxicité chronique)  | : NOEC: 10 mg/l<br>Espèce: Poisson                |
| Toxicité pour la daphnie et<br>les autres invertébrés<br>aquatiques (Toxicité<br>chronique) | : NOEC: 10 mg/l<br>Espèce: Invertébrés aquatiques |

### Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

|   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons  | : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE ligne directrice 203<br>Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité |
| Toxicité pour la daphnie et<br>les autres invertébrés<br>aquatiques                         | : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 202   |
| Toxicité pour les<br>algues/plantes aquatiques  | : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l<br>Point final: Inhibition de la croissance<br>Durée d'exposition: 72 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 201       |
| Toxicité pour les poissons<br>(Toxicité chronique)  | : NOELR: >= 1.000 mg/l<br>Durée d'exposition: 14 jr<br>Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  |
| Toxicité pour la daphnie et<br>les autres invertébrés<br>aquatiques (Toxicité<br>chronique) | : NOEL: 10 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 jr<br>Espèce: Daphnia (Daphnie)<br>Substance d'essai: WAF<br>Méthode: OCDE Ligne directrice 211  |

### Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Toxicité pour les poissons | : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h |
|----------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
|  | Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE ligne directrice 203</b>  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : <b>EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): &gt; 10.000 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>48 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 202</b>  |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : <b>NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): &gt;= 100 mg/l</b><br>Point final: <b>Inhibition de la croissance</b><br>Durée d'exposition: <b>72 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 201</b> |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : <b>NOEL: 10 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>21 jr</b><br>Espèce: <b>Daphnia magna (Grande daphnie )</b><br>Type de Test: <b>Essai en semi-statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 211</b>   |

**bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):**

|  |   |
|--|---|
| Toxicité pour les poissons   | : <b>CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,8 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>96 h</b>         |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : <b>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 510 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>48 h</b>                  |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : <b>CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 410 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>72 h</b>          |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : <b>NOEC: 0,4 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>21 jr</b><br>Espèce: <b>Daphnia magna (Grande daphnie )</b> |

**C14-16-18 Alkyl phenol:**

|  |  |
|--|--|
| Toxicité pour les poissons                         | : <b>CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): &gt; 100 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>96 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b> |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés | : <b>CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): &gt; 100 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>48 h</b>  |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

|   |   |
|---|---|
| aquatiques                                  | Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 202</b>   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : <b>CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): &gt; 100 mg/l</b><br>Point final: <b>Inhibition de la croissance</b><br>Durée d'exposition: <b>72 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b> |

### Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

|  |   |
|--|---|
| Toxicité pour les poissons   | : <b>CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 94,8 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>96 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en semi-statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE ligne directrice 203</b>   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      | : <b>EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 50 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>48 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 202</b>   |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : <b>NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,05 mg/l</b><br>Point final: <b>Inhibition de la croissance</b><br>Durée d'exposition: <b>72 h</b><br>Type de Test: <b>Essai en statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 201</b><br>Remarques: <b>Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.</b> |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : <b>NOELR: 100 mg/l</b><br>Durée d'exposition: <b>21 jr</b><br>Espèce: <b>Daphnia magna (Grande daphnie )</b><br>Type de Test: <b>Essai en semi-statique</b><br>Substance d'essai: <b>WAF</b><br>Méthode: <b>OCDE Ligne directrice 211</b>   |

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

**Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:**

|                  |   |
|------------------|---|
| Biodégradabilité | : Résultat: <b>Difficilement biodégradable.</b> |
|------------------|---|

Biodégradation: **2 - 4 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

**Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:**

Biodégradabilité : Résultat: **Intrinsèquement biodégradable.**  
Biodégradation: **31 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

**C14-16-18 Alkyl phenol:**

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**  
Remarques: **Avis d'expert**

**Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:**

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**  
Biodégradation: **23 %**  
Durée d'exposition: **28 jr**  
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**  
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**C14-16-18 Alkyl phenol:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **> 7,2**

**Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **> 5,1**  
Méthode: **OCDE ligne directrice 107**

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible  
Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.  
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:  
13 02 06, huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

|            |   |
|------------|---|
| <b>ADN</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>IMDG</b>   | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA_P</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

|               |   |
|---------------|---|
| <b>ADN</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>   | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA_P</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|               |   |
|---------------|---|
| <b>ADN</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>    | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>   | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA_P</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.4 Groupe d'emballage

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>ADN</b>               | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>ADR</b>               | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>RID</b>               | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IMDG</b>              | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA (Cargo)</b>      | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| <b>IATA_P (Passager)</b> | : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W/30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

##### Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration
- Eye Dam. : Lésions oculaires graves
- Skin Irrit. : Irritation cutanée
- Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- SUPLR EXP : Lignes directrices relatives à l'exposition recommandées par le fournisseur
- SUPLR EXP / TWA : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,  
tel que modifié par le règlement de la  
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ FE 5W30 Huile moteur synthétique

Version: 6.0

Date de révision: 25.07.2025

Date d'impression: 20/04/2026

létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Informations internes : 000000098054

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR